



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré

Mo
b



10070030

Déposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS

- 4 -05- 2010

Le Greffier
Greffier

Dénomination : CEZAR MEUBLES

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : CHAUSSEE CHARLEMAGNE 154 4890 THIMISTER-CLERMONT

N° d'entreprise : 0416.199.482

**Objet de l'acte : EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2010 - DEMISSIONS ET NOMINATIONS**

1.L'assemblée entérine la décision du Conseil d'Administration du 20 octobre 2009 de nommer provisoirement les administrateurs-délégués suivants :

-La S.A. PANDRA INVESTMENT, chaussée Charlemagne 154 à 4890 THIMISTER-CLERMONT (NE-0452.549.045), représentée par Madame Chantal WAGEMANS ;

-Monsieur Renaud CEZAR, chaussée Charlemagne 154 à 4890 THIMISTER-CLERMONT.

L'assemblée entérine la décision du Conseil d'Administration du 18 janvier 2010 de nommer provisoirement un troisième administrateur-délégué en la personne de Monsieur Gilles CEZAR, chaussée Charlemagne 154 à 4890 THIMISTER-CLERMONT.

Ces résolutions mises aux voix ont été adoptées à l'unanimité.

2.L'assemblée acte la démission de l'ensemble du Conseil d'Administration en date du 30 avril 2010 et décide ensuite de procéder à la nomination des trois administrateurs suivants, pour un mandat expirant au terme de l'assemblée générale ordinaire de juin 2015 :

-Madame Chantal WAGEMANS, chaussée Charlemagne 154 à 4890 THIMISTER-CLERMONT ;

-Monsieur Renaud CEZAR, chaussée Charlemagne 154 à 4890 THIMISTER-CLERMONT ;

-Monsieur Gilles CEZAR, chaussée Charlemagne 154 à 4890 THIMISTER-CLERMONT.

Les mandats sont stipulés onéreux, à l'exception de celui de Renaud CEZAR qui reste gratuit.

Ils porteront tous les trois le titre d'administrateur-délégué et disposeront individuellement des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et les statuts.

Ces résolutions mises aux voix ont été adoptées à l'unanimité.

Renaud CEZAR,
Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/05/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature